

Incendie au quartier Petite route de la mosquée (Port-Gentil)

Quatre maisons, un restaurant et un véhicule réduits en cendres

CNE

Port-Gentil/Gabon

UN incendie survenu dernièrement au quartier "Petite route de la mosquée", dans le troisième arrondissement de Port-Gentil, a provoqué de lourdes pertes, au plan matériel. Le bilan: 4 maisons (réparties sur deux terrains), un mini restaurant et un véhicule réduits en cendres.

Témoin de la scène et sinistré, Noël Okawe Ambourouet affirme que les flammes seraient parties d'une chambre louée par un ressortissant camerounais.

Mais, ce qui laisse les victimes et les riverains perplexes, c'est le fait que la chambre en question était fermée au moment où le feu s'est déclenché. « Il n'y avait personne à l'intérieur », a poursuivi M. Okawe Ambourouet.

Et d'ajouter : « On a seulement vu le feu sortir de cette chambre. Le temps de chercher à l'arrêter, les flammes s'étaient déjà éparpillées vers les autres maisons. Dès lors, on ne pouvait plus stopper l'incendie. »



Photo : Christelle Nisame

Le feu a tout ravagé...



Photo : Christelle Nisame

... sur son passage.

Du coup, des voisins sont intervenus dans un élan de solidarité, malheureusement vite freiné par la manque d'eau. En effet, cela fait plusieurs jours que la capitale économique est sujette à des coupures intempestives de la flotte. Le feu est passé d'une maison à une autre comme un éclair, ces bâtisses étant faites en matériaux de récupération. La violence des flammes était donc telle, que les victimes, pour la plupart, n'ont rien pu sortir de leurs habitations. L'une d'entre elles, une compatriote, incapable de supporter un tel coup dur,



Photo : Christelle Nisame

Un pompier à l'œuvre.

est d'ailleurs tombée dans les pommes. Elle a été immédiatement conduite en urgence dans une structure hospitalière. Seul un épicier a pu sauver in extremis son commerce, grâce au secours de ses frères ouest-africains.

N'eut été l'intervention des sapeurs-pompiers, le feu se serait probablement propagé davantage.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes exactes de ce drame. Mais d'ores et déjà, Noël Okawe Ambourouet soupçonne un mauvais branchement électrique.

Accident tragique de train à Oyan, dans la région de Kango

Un passager trouve la mort en descendant d'un train en stationnement

JNE

Libreville/Gabon

UN tragique accident de train s'est produit le lundi 19 mars dernier à la gare ferroviaire d'Oyan, dans la région de Kango. La victime, Roger Ndouneni, était partie d'Owendo quelques heures plus tôt, à bord du train N° 733, à destination de Lastoursville. Elle devait rallier ensuite par voie terrestre

Koula-Moutou, son lieu de résidence.

Selon la direction de la Setrag, Roger Ndouneni, en descendant du train en stationnement à la gare d'Oyan, vers 7h30, côté BV à 25 mètres du quai, a été victime d'une mauvaise réception au sol. C'est ainsi qu'il a perdu l'équilibre, glissant, puis tombant violemment sur le ballast. Sonné, il y restera allongé un moment.

Par la suite, des personnes agissant comme secou-



Photo : Serge Alexis Moussardji

Roger Ndouneni de son vivant.

ristes ont mis la victime en position latérale de sécurité. Puis, cette dernière a été prise en charge par le docteur Nash Mounguen-gui, médecin au Centre hospitalier régional de Koula-Moutou, qui se trouvait à bord du même train.

Dans un effort désespéré, l'accidenté a tenté de se relever. Mais, ne parvenant pas à se mettre debout, Ndouneni sera remis en position latérale de sécurité. Un quart d'heure

plus tard, son état de santé s'est retrouvé sensiblement dégradé. Ce qui a nécessité son évacuation sur Owendo par un autre train, vers 9 heures. Malheureusement, il finira par succomber.

Né le 30 janvier 1967 à Koula-Moutou, Roger Ndouneni présidait aux destinées de la Ligue de football de l'Ogooué-Lolo depuis deux mandats (lire l'Union d'hier en page Sports).

Cour criminelle spéciale/Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada

L'audience d'hier reportée au jeudi

JNE

Libreville/Gabon

LES personnes qui se sont rendues au Palais de justice de Libreville, hier, pour suivre la deuxième journée du procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada, ont été surprises de constater que l'audience du jour avait été reportée au jeudi 22 mars à 9 heures.

Aucune explication n'a été fournie pour justifier ce re-

port. Il fallait tout simplement se limiter au communiqué affiché à la devanture de l'entrée du Palais de justice et signé de la présidente de la Cour criminelle spéciale (CCS), Paulette Akolli. En voici la teneur : "L'audience criminelle spéciale renvoyée au mardi 20 mars 2018 est reportée au jeudi 22 mars 2018 à 09 heures".

Pour mémoire, l'audience prévue hier devait être consacrée à l'audition des témoins afin d'obtenir de nouveaux éléments à



Photo : Justelin Ndemezo o

Le communiqué annonçant le report de l'audience.

charge et à décharge pouvant permettre la manifestation de la vérité. Blaise Wada encourt la réclusion criminelle à perpétuité, conformément à l'Article 141 du Code pénal qui dispose : "Tout fonctionnaire ou agent de l'Etat qui aura détourné ou soustrait des deniers publics ou privés, effets actifs en tenant lieu ou des espèces, titres, effets ou objets mobiliers, dont il était dépositaire à l'occasion de ses fonctions, se sera rendu coupable du crime de détournement de deniers

publics si les choses détournées ou soustraites sont d'une valeur supérieure à 250 000 francs".

Coordonnateur général de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET), Blaise Wada est soupçonné d'avoir, courant 2009 et 2016, détourné des deniers publics d'un montant de 1,765 milliard de francs CFA, dont il était le dépositaire dans le cadre de ses fonctions d'agent public de l'État. Son procès s'est ouvert le jeudi 15 mars 2018.